
Confidence
must be earned

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Avis aux Actionnaires de :

First Eagle Amundi

5 juillet 2024

Luxembourg

Cher/Chère Actionnaire,

Nous, le conseil d'administration de First Eagle Amundi (le « **Fonds** »), souhaitons vous informer des changements suivants.

1. Modification de l'utilisation des instruments dérivés

À compter du 5 août 2024, l'utilisation des instruments dérivés pour les trois compartiments First Eagle Amundi International Fund, First Eagle Amundi Income Builder Fund et First Eagle Amundi Sustainable Value Fund (les « **Compartiments** ») sera modifiée à des fins de couverture uniquement, car cette utilisation sera effectuée de manière limitée et appropriée dans la mise en œuvre des récentes modifications du programme d'exonération fiscale de la NISA (compte épargne individuel japonais) au Japon.

2. Augmentation de la commission d'administration de 5 pb

À compter du 5 août 2024, la commission d'administration maximum sera modifiée comme suit :

Compartiments	Catégories d'actions	Commission d'admin. actuelle max.	Nouvelle commission actuelle max.
- First Eagle Amundi International Fund	AU	0,15 %	0,20 %
- First Eagle Amundi Income Builder Fund	IU	0,10 %	0,15 %
- First Eagle Amundi Sustainable Value Fund	RU	0,15 %	0,20 %

La liste complète des classes d'actions disponibles et les changements respectifs peuvent être consultés sur le site web suivant : <https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/EN/Amundi-Luxembourg-S.A>

3. Informations sur la divulgation des actions de distribution avec des caractéristiques, un calendrier et des objectifs spécifiques en matière de dividendes

À compter de la date du présent Avis, la mention « *Pour des informations sur les caractéristiques, les fréquences et les objectifs des dividendes, rendez-vous sur www.amundi.lu* » est ajoutée à la fin de la sous-section « 6.b. Actions de Distribution » dans la partie générale du Prospectus, en vous informant du lien du site web où vous trouverez les caractéristiques spécifiques qui peuvent être attribuées aux actions de distribution conformément aux dispositions existantes de la sous-section « 3. Nombre de Classes d'Actions » dans la partie générale du Prospectus.

Si vous n'acceptez pas tout ou partie de ces modifications, vous pouvez procéder au rachat de vos actions sans commission de rachat, conformément au prospectus de First Eagle Amundi.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais; les Documents d'Informations Clés sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique:

ABN AMRO Bank N.V., Belgian Branch
Borsbeeksebrug 30
2600 Antwerp

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter vos représentants locaux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration

COORDONNÉES

First Eagle Amundi

Siège social : 5, allée Scheffer – L-2520 Luxembourg

Adresse : BP 1104 – L-1011 Luxembourg

Téléphone : +352 26 86 80 01 - Fax : +352 26 86 80 99 –
info@amundi.com

Société d'Investissement à Capital Variable R.C.S. Luxembourg B 55.838